



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 97644

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par la Chambre syndicale de la boucherie et boucherie charcuterie traiteur de Loir-et-Cher, au regard de la nouvelle politique européenne de développement rural. Tout en soutenant celle-ci, les représentants de la boucherie artisanale souhaitent d'une part que les aides européennes à la création d'une activité dans le cadre de la diversification de l'économie agricole soient accordées de manière à ne pas déstabiliser le tissu artisanal rural qui contribue au service de proximité ; d'autre part, dans l'objectif de dynamiser les activités artisanales rurales, ils désirent bénéficier d'aides équivalentes à celles perçues par les agriculteurs. Ainsi, il lui demande comment il entend répondre au souhait de la Chambre syndicale de la boucherie et boucherie charcuterie traiteur de Loir-et-Cher de participer de manière active et constructive à la réflexion menée sur la nouvelle politique européenne de développement rural.

Texte de la réponse

La Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) souligne le poids de ses mandants en zone rurale et l'importance qu'il y a à développer une réflexion cohérente et équilibrée dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement de développement rural et plus particulièrement de son axe 3 concernant la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale. La CFBCT se propose de partager avec les autorités régionales ses éléments d'analyse et pistes d'actions concrètes. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la territorialisation de la mise en oeuvre de la programmation de développement rural, traduite par un important volet déconcentré qui comporte notamment l'ensemble de l'axe 3 relatif la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale. Le plan stratégique national, en conformité avec les priorités de l'Union européenne, a par ailleurs arrêté comme priorité au titre de l'axe 3 la création d'emplois en lien avec le maintien et le développement de l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs. Ainsi, au-delà de la diversification des activités des exploitations agricoles, c'est aussi le maintien et le développement des micro-entreprises dans tous les domaines de l'économie rurale qui est recherché. Ce travail d'élaboration du volet régional est réalisé en concertation avec les collectivités territoriales mais aussi avec les partenaires locaux du développement rural (professionnels agricoles mais aussi les représentants des autres secteurs d'activité au travers notamment des différentes chambres consulaires) et c'est dans ce cadre que l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale seront recherchées.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97644

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6334

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9007